

Offre de Stage - Étudiant en Géographie et Aménagement

Janvier 2025

1. Le contexte

Les antennes des réseaux de téléphonie mobile ou plus communément « *antennes-relais* » permettent d'assurer la disponibilité et la qualité du service mobile sur un territoire. Dans une perspective de déploiement du réseau 5G, le nombre d'antennes-relais devra augmenter. La commune de Claix est donc fortement sollicitée par les opérateurs et s'interroge sur le besoin et l'intégration de ces infrastructures dans son environnement à la fois urbain, naturel et agricole.

2. Les missions du stagiaire

L'objectif du stage sera d'apporter des éléments de connaissance et de compréhension aux élus sur l'implantation des antennes-relais sur le territoire.

Le stage peut être divisé en plusieurs problématiques :

- *Recenser et analyser les projets d'implantation d'antennes sur le territoire*

L'étudiant sera amené à recenser et analyser différents projets d'antennes relais sur la commune. Le but étant mettre en évidence les différentes problématiques liées à ces projets.

- *Mener une analyse comparative (benchmark)*

Examiner les pratiques d'autres villes en matière d'urbanisme (*via le PLUi*) et en tirer des préconisations pour harmoniser l'intégration des antennes-relais dans le paysage local pour limiter l'impact visuel, les impacts agricoles... Dans le cadre de cette analyse, le stagiaire sera amené à conduire des entretiens semi-directifs avec les acteurs concernés par l'implantation des antennes-relais (*chambre d'agriculture, agence d'urbanisme, métropole, autres communes...*).

- *Repérer les terrains communaux susceptibles d'accueillir de nouvelles antennes-relais*

A partir des bases de données cadastrales et des documents d'urbanisme, identifier et analyser les parcelles communales qui pourraient accueillir ces infrastructures. Il sera demandé au stagiaire d'étudier de manière succincte la faisabilité de ces installations et de mettre en évidence la rentabilité pour la commune.

- *Étudier le cadre juridique : analyser des jurisprudences et des textes réglementaires relatifs à l'implantation des antennes-relais.*

A terme du stage, l'étudiant livrera une note de synthèse sur son travail en intégrant l'ensemble des points susmentionnés (par exemple liste de préconisations à intégrer au PLUi, ensemble de bonnes pratiques...)

3. Profil requis

- Étudiant en 3^{ème} année de licence « *Géographie et aménagement* »
- Maîtrise des logiciels : Word, Excel, Powerpoint, QGIS
- Compétences en techniques d'enquête (*entretiens semi-directifs*) et en analyse de textes nécessaires
- Curiosité, autonomie



4. Conditions matérielles et organisation du temps de travail

Matériel informatique (PC de bureau).

Le travail se fera dans les locaux de la Direction Techniques Aménagement et Environnement (DTAE) situés 15 chemin de Risset à Claix.

Le temps de travail est de 35h par semaine répartis sur 4.5 jours.

Le stage aura lieu sur le mois de janvier 2025 (date à définir ensemble).

Le stage est non rémunéré.

Une convention tripartite sera établie entre la Mairie de Claix, le stagiaire et l'établissement d'enseignements.

5. Candidatures

Lettre de motivation et CV à adresser par courriel à urbanisme@ville-claix.fr avant le **1^{er} décembre 2024**.

L'objet du mail devra faire apparaître : « Candidature stage 2025 »

Entretien téléphonique à prévoir le mardi 3 décembre 2024

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter l'accueil de la DTAE au 04 76 98 45 92.